



VACANCES EN SUISSE

Utilisez le nouvel

ABONNEMENT DE VACANCES **des entreprises suisses de transport**

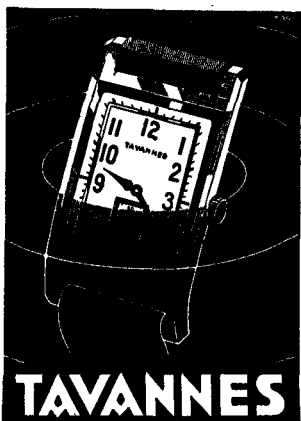
Il donne droit à un demi-billet pour se rendre au lieu de séjour et en revenir, en outre à 5 demi-billets pour excursions du lieu de séjour ou de stations intermédiaires. Validité 10 jours, avec possibilité de prolongation.

PRIX : **9 francs** SUISSES

Pour tous renseignements s'adresser aux gares suisses et aux Agences officielles des Chemins de fer fédéraux suisses

Amsterdam : Koningsplein, 11
Berlin : Unter den Linden, 24
Bruxelles : Rue Royale, 75
Le Caire : Kasr el Nil, 22
Londres : 11b, Regent Street, SW1
Milan : Via Dante, 12

New-York : 475, Fifth Avenue
Paris : Boul. des Capucines, 37
Prague : Na Prikopè, 7
Rome : 177, Corso Umberto I
Stockholm : Kungsgatan, 36
Vienne : Kärntnerstrasse 20



TAVANNES

CYMA

**WATERSPORT
IMPERMÉABLE
INOXYDABLE
PROTÉGÉE contre les chocs
ANTIMAGNÉTIQUE**

LA
REVUE INTERNATIONALE
DE LA
CROIX-ROUGE

est répandue
dans le monde entier



Tous renseignements
par
Service de publicité de la
REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE
Palais du Conseil-Général, Genève

HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE
LECTURES POUR LES JEUNES

TEXTE DE D. WERNER
DESSINS DE H. WITZIG

PUBLIÉ PAR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
ET LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

PRIX } fr. suisses 3.—
 } fr. français 24.—

Sommaire du Bulletin

T. LXXI, N° 452

AVRIL 1940

Comité international. — Aux Hautes Parties contractantes de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne, et de la IV^e Convention de la Haye de 1907 sur les lois et coutumes de la guerre sur terre : Appel concernant la protection de la population civile contre les bombardements aériens, 321. — Appel concernant la protection de la population civile contre les bombardements aériens (362^e circulaire), 327. — Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, 328. — Comité international de la Croix-Rouge : résultat financier de l'exercice 1939, 331. — Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge, 332. — Situation au 31 décembre 1939 des fonds gérés par le Comité international de la Croix-Rouge, 333. — Réunion de la Commission paritaire du fonds de l'Impératrice Shôken, 334. — Dix-neuvième distribution des revenus du fonds de l'Impératrice Shôken (communication conjointe n° 30), 335. — Annexe : Fonds de l'Impératrice Shôken, 337. — Conférences sur le Comité international de la Croix-Rouge, 339.

Ligue. — Fonds de l'Impératrice Shôken, 339.

Brésil. — Comité de secours aux Polonais victimes de la guerre, 339.

République dominicaine. — Conseil suprême de direction de la Croix-Rouge dominicaine, 340.

Egypte. — Don au Comité international de la Croix-Rouge, 341.

Finlande. — Dons envoyés par des Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour la Croix-Rouge de Finlande, 341. — Dons de Gouvernements et de diverses organisations pour la Croix-Rouge de Finlande, 345.

Italie. — La Croix-Rouge italienne et la lutte contre la tuberculose, 347.

Japon. — Direction du service d'études et de recherches de la Croix-Rouge de la jeunesse, 348.

Roumanie. — Réfugiés polonais en Roumanie, 348. — Situation des réfugiés polonais civils qui se trouvent en Roumanie à la date du 15 mars 1940, 349.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge*, *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, paraît à la fin de chaque mois.

Rédaction : M. Etienne Clouzot, M. Henri Reverdin, membres du Secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge.

Prix, franco, un an : Fr. 20.— Le numéro : Fr. 2.—

Rédaction et Administration : 122, rue de Lausanne, Genève.

Téléphone : 2 91 64 et 2 91 65. — Adresse télégr. : Intercroixrouge.